



## **PAEC DU PAYS D'AUGE**

*Évaluation des programmes de développement rural (PDR) cofinancés par le FEADER et des programmes opérationnels régionaux (PO) cofinancés par le FEDER-FSE gérés par la Région Normandie*

*Lot 1 : Évaluation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural en Normandie : les MAEC encouragent-elles les nouvelles pratiques agricoles ?*

### **Synthèse par territoire**

## Description de l'étude et zoom sur le territoire

Dans un souci d'amélioration du dispositif MAEC, la Région Normandie a réalisé une étude afin de faire un état des lieux du programme pour :

- Mesurer l'efficacité et l'efficience des MAEC à l'échelle du territoire normand ;
- Améliorer le cas échéant la qualité de leur mise en œuvre ;
- Tirer les enseignements en vue de la prochaine programmation.

Pour l'étude, 12 territoires représentatifs des enjeux environnementaux ont été sélectionnés sur l'ensemble de la région Normandie, dont le présent territoire.

Courant 2019, une phase d'enquête auprès de 204 exploitations des 12 territoires sélectionnés a été lancée, afin de recueillir l'avis des exploitants sur un dispositif qui les concerne directement.

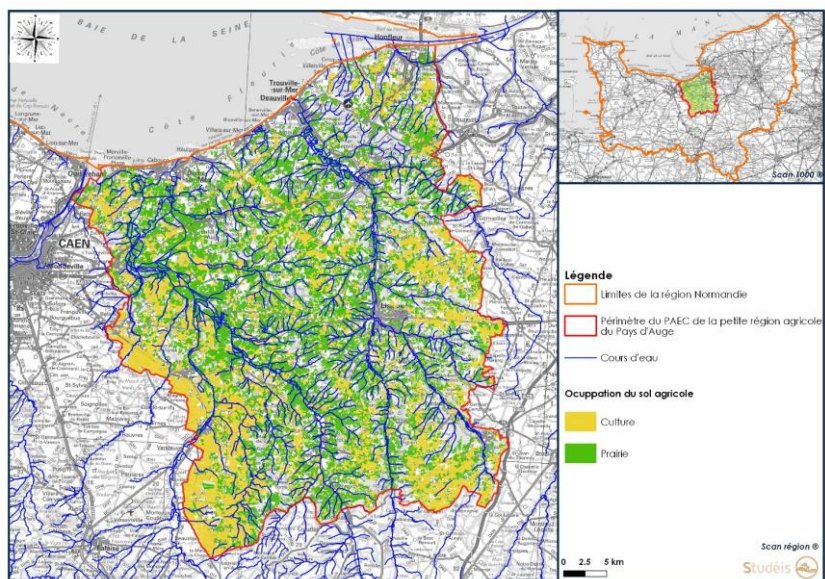
→ Sur ce territoire, **36 exploitants ont été rencontrés** dont 24 engagés et 12 non engagés.

## Contexte spécifique au territoire

La population vieillissante des exploitants agricoles présents sur le territoire engendre une certaine fragilité.

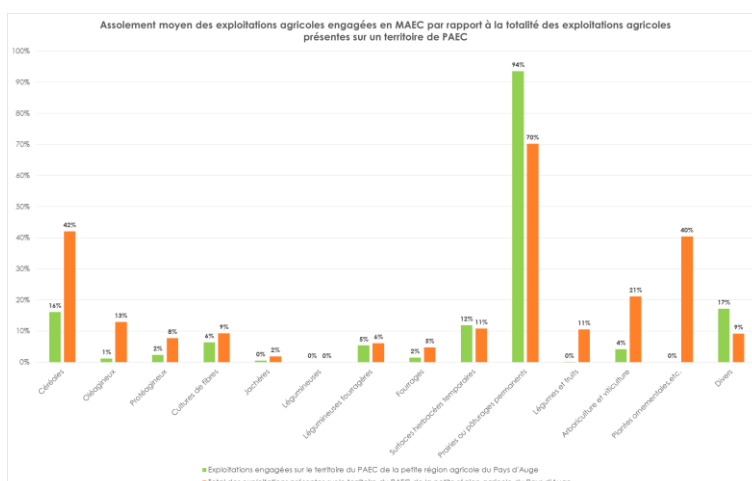
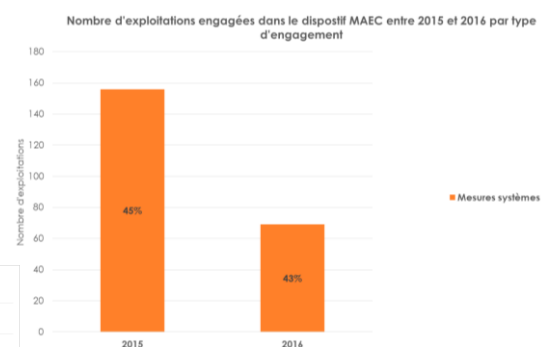
D'autres éléments de contexte ont été apportés par les exploitants :

- Concurrence des haras envers l'élevage allaitant qui ne peut pas lutter économiquement parlant (pour les cessions de parcelles notamment) ;
- Déprise de l'élevage allaitant / rentabilité très limitée au regard des cours de la viande ;
- Complexité pour les exploitants à être concernés par 2 PAEC sur leur exploitation ;
- Difficulté du dispositif à traiter des cas particuliers d'exploitation.



## Typologie des bénéficiaires sur le PAEC

Le graphique ci-contre montre la part des exploitations engagées sur le territoire du PAEC du Pays d'Auge en fonction du type d'engagement pour les campagnes de 2015 et 2016.



Les exploitations engagées sur ce territoire sont principalement des exploitations présentant des herbages, en cohérence avec l'enjeu du territoire de préserver le système herbager : en **élevage herbager (69%)** ou en **polyculture élevage (31%)**, avec une part importante de **prairies permanentes dépassant 90 % de la SAU** des exploitations.

### Quels sont les freins et les motivations des exploitants agricoles à la contractualisation dans le dispositif MAEC actuellement en place ?

La **lourdeur administrative perçue** par les différents acteurs rencontrés n'est finalement pas un réel frein à l'engagement des exploitants, ou du moins elle **est supportable** et compensée par les avantages financiers qu'apportent les MAEC.

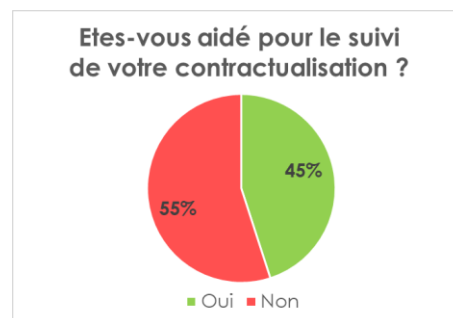


Sur ce territoire, la **motivation principale** des exploitants à l'engagement repose principalement sur l'**argument financier** via la rémunération de pratiques déjà existantes (« effet d'aubaine »). L'argument environnemental reste secondaire.

### Les actions d'animation et d'accompagnement des MAEC auprès des agriculteurs sont-elles suffisantes, pertinentes et utiles ?

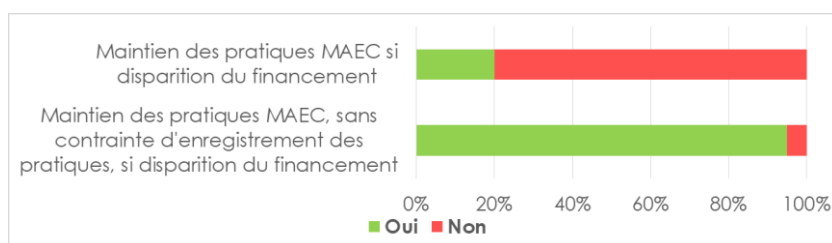
Des actions d'animation ont été mises en place par le porteur de projet, la chambre d'agriculture du Calvados. En matière d'animation avant engagement, **seuls 40 % des exploitants enquêtés estiment que l'animation sur le territoire du PAEC est indispensable** pour s'engager dans ce dispositif.

**55 % des exploitants enquêtés indiquent ne pas avoir reçu d'aide pour mettre en œuvre les MAEC pendant la durée de contractualisation** comme le montre le graphique ci-contre.



### Quels sont les bénéfices concrets de ces pratiques agricoles sur l'environnement ?

L'enjeu environnemental du territoire sur le PAEC du Pays d'Auge est l'enjeu « Préservation des systèmes herbagers ». L'évaluation des **mesures proposées** au regard de ces enjeux a permis de conclure que celles-ci étaient **globalement bien adaptées à l'enjeu**.



Sur ce territoire, des enquêtes auprès des exploitants, il ressort que **95 % maintiendraient les pratiques** des cahiers des charges en cas d'arrêt des compensations financières sur le territoire du PAEC. Cela reste cohérent avec des MAEC qui favorisent le maintien d'un système déjà en place.

### Les pistes d'amélioration proposées pour le prochain dispositif

Les pistes d'amélioration par les exploitants pour le prochain dispositif sont les suivantes :

- **Payer** les compensations financières à la date indiquée ;
- Avoir un dispositif **opérationnel** et **stable** dès le lancement ;
- **Améliorer le suivi** du dispositif (exploitant, animation, impact environnemental, etc.) ;
- **Améliorer l'accompagnement** des exploitants (avant et pendant la période de contractualisation) ;
- **Mieux communiquer** sur le dispositif (exploitation, public) ;
- Proposer des **contrôles à blanc** et/ou mettre en place des **contrôles pédagogiques**.